

PROVINCE DE QUÉBEC38^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 9 NOVEMBRE 2007

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 9 novembre 2007

Aujourd'hui, à neuf heures trente-six minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

- n^o 19 Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives
- n^o 20 Loi modifiant la Loi sur les assurances, la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne et d'autres dispositions législatives
- n^o 24 Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments
- n^o 27 Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers
- n^o 57 Loi modifiant la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique et la Loi sur la Régie de l'énergie

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.